

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Question écrite LQUS  
**Titre :** La Valencienne, ou quand les associations font le travail de la ville?  
**Initiant-e(-s) :** franziska meinherz

---

## Résumé :

Durant l'été 2022, des associations ont assumé le travail d'entretenir et d'animer la Valencienne, sans disposer d'une base contractuelle avec la ville, qui elle avait affirmé de se charger de ces tâches. Nous souhaitons comprendre comment cela ait été possible, pourquoi la ville n'ait pas rétabli des bases contractuelles, et si la ville compte continuer à s'appuyer sur le travail bénévole de ces associations.

Pendant de nombreuses années, l'association «La Valencienne» animait la Valencienne, en y organisant des repas populaires et des activités socio-culturelles. L'association entretenait également également les différentes installations sur le site. Après des couacs de gestion pendant la période de Covid, la Municipalité a rompu la convention avec cette association et lui a retiré les clés. En attendant de mettre en place un nouveau modèle de gestion associatif, en accord avec la résolution votée par le Conseil communal le 12 octobre 2021 qui demandait que la gestion de la Valencienne soit remise aux associations dans les plus brefs délais, la Municipalité a mis en place pour l'été 2022 une solution temporaire pour gérer elle-même l'animation du lieu. Cette solution consistait en un système de réservation en ligne donnant accès au cabanon situé sur la Valencienne.

Or, pendant toute la saison estivale 2022, seulement deux réservations ont été faites via ce système. Et les personnes qui souhaitaient profiter des lieux se sont vite rendues compte que les seules personnes qui étaient disponibles pour leur expliquer le fonctionnement des lieux, et leur ouvrir les toilettes, étaient les membres des associations «La Valencienne» et «L'amicale». Ensemble, ces associations ont pendant tout l'été assuré l'entretien du lieu, organisé des buffets canadiens, entretenu les toilettes et autres infrastructures, et veillé au respect du voisinage. Elles étaient en mesure d'assumer ces tâches car elles disposaient de doublons des clés.

En effet : dans la foulée, il semblerait que la Municipalité ait oublié que l'accès à cet espace nécessite aussi un accès aux toilettes et que ces dernières doivent être entretenues, que le maintien d'un jardin communautaire demande un engagement sur la durée, ce que des personnes réservant un lieu ponctuellement ne peuvent pas garantir, et que le matériel de pétanque appartenait à l'association «L'amicale», qui s'étonnait pas mal quand soudainement des personnes sont venues exiger d'utiliser ce matériel suite à leur réservation du cabanon via le système de la Municipalité.

Désormais, les choses semblent rentrer dans l'ordre. En début mars, la Municipalité a assuré à l'association «La Valencienne» qu'elle établira une nouvelle convention de prêt à usage avec cette dernière. Or, en vue de ce qui s'est passé durant l'été passé, il convient tout de même de clarifier quelques questions.

**Conclusions :**

# Conseil communal de Lausanne

---

1. Pour quelles raisons est-ce que la Municipalité n'a-t-elle pas elle-même coordonné et géré l'entretien de la Valencienne durant la saison estivale 2022, laissant cette tâche à des associations qui ne disposaient pas d'autorisation pour le faire, alors que la Municipalité s'était précipitée à assumer cette tâche ? 2. Pour quelles raisons est-ce que la Municipalité, en se rendant compte qu'une association assumait de manière bénévole la tâche d'animer et d'entretenir le lieu en sa place grâce à des doublons de clé, n'a-t-elle pas rétabli durant l'été 2022 un cadre contractuel qui octroie formellement ce droit à cette association ? 3. Par quels biais est-ce que la Municipalité comptera-t-elle reconnaître, valoriser et faciliter l'apport d'associations telles que «La Valencienne» et «L'amicale» pour l'animation socio-culturelle des quartiers et l'entretien et la gestion d'espaces publics ? 4. Est-ce que par son affirmation que le site reste dans la responsabilité de la ville, la Municipalité entend-elle affirmer que ce seront désormais ses services qui se chargent de l'entretien du lieu, ou est-ce qu'elle prévoit de continuer à s'appuyer sur le travail bénévole des associations pour ces tâches ?

---

Lausanne, le 28 mars  
2023

Signataire(s) :  
franziska meinherz

-----